
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2011

Présents : Mmes BOCH Bérengère - BURDIN Cécile – ZAPILLON Christelle – Mrs BOURGEOIS Yvan – GAGNIERE Cédric - GAGNIERE Pierre – JORCIN Jean-Pierre – PILLOUD Gilbert – SUIFFET Gilbert – A 21 h 35 Sébastien PEANT -

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Annick TOURT à Yvan BOURGEOIS – Romain GRAVIER à Bérengère BOCH -

Secrétaire de séance : Cédric GAGNIERE -

Approbation des comptes-rendus des 18 avril, 26 et 31 mai 2011

Pas de remarques

Compte-rendu de délégations d'attributions

Néant

Projet de modification du PPR – Avis du Conseil Municipal

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de révision du PPR.

Ce projet permettra d'inscrire les nouvelles zones urbanisées de Saint Martin et du Plan des Champs ainsi que le secteur de la Madeleine.

Il prend en compte les risques d'avalanches, chutes de blocs et crues torrentielles sur les zones de la plage de dépôts du ruisseau de Sainte Marie et de la confluence Arc-Madeleine.

L'enquête publique débutera le 25 juillet pour un mois.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet.

Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le plan d'eau

A la suite de l'étude réalisée par la Société ABEST, il faut lancer une mission de maîtrise d'œuvre comprenant l'étude préalable, l'appel d'offres, le suivi des travaux et les dossiers d'autorisations administratives nécessaires. Le conseil municipal donne son accord

Travaux forêt – Demande de subvention

Une demande de subvention sera faite auprès de la Région Rhône Alpes pour les travaux 2011 de crochetage dans la forêt. La Région subventionne à hauteur de 30% soit 2 029.20 € pour un montant de travaux de 6764 € HT.

Reprise des travaux ZAC du Plan des Champs

Dans le cadre des travaux de la ZAC, tout n'a pas encore été réalisé (marché 1 358 322.88 € TTC, réalisé 945 137.80 € TTC).

Il reste à faire principalement une buse et un avaloir au niveau du ruisseau de la Corne, 2 avaloirs de chaque côté de la grille du ruisseau de Pré Bovard, un avaloir et une buse vers le ruisseau de Pré Novel, l'achèvement de la voirie et des réseaux qui s'arrêtent aux Alpagnes. Ces travaux représentent environ 300 000 €.

Délégation de Service Public Garderies

Les communes de Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard ont réfléchi ensemble aux modalités de gestion pour les structures de garde d'enfants sur les pôles de Val Cenis le Haut, la Colomba, le Plan des Champs et les Sablons. Cette démarche a mis en évidence que la délégation de services publics (DSP) semblait être le mode de gestion le plus adapté, les communes n'étant pas en mesure de gérer directement ces structures de garderies d'enfants.

Le conseil municipal approuve ce mode de gestion.

De ce fait, il est décidé de prolonger d'un an le contrat de DSP pour la garderie les P'tits Marrons arrivant à échéance le 30 juin 2011, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle convention.

Demande de subvention garderie

Dans le cadre du contrat station durable le Conseil Général a affecté 300 000 € à l'accueil des enfants sur Val Cenis.

Cette somme a été répartie sur les communes de Lanslebourg et Lanslevillard en fonction des lits touristiques soit 127 313 € pour la commune de Lanslebourg.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention auprès du Conseil Général.

Rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'eau

Le prix de l'eau est inchangé, la qualité est bonne.

La quantité d'eau prélevée est nettement supérieure à celle de 2009. Des mesures seront effectuées sur les 6 premiers mois de l'année.

Convention itinéraires remarquables

Le Département de la Savoie, dans le cadre d'une démarche de mise en valeur du patrimoine a créé le label « Itinéraires remarquables des sites, monuments et personnages de Savoie » qui donne lieu à la création d'une signalétique, l'une traitant de la Pyramide du Mont-Cenis et l'autre du chien « Flambeau ».

Ce dispositif est pris en charge à 80 % par le Conseil Général, les 20 % restant étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention avec le Département dans ce cadre.

Remboursement des frais de déplacement du personnel et des bénévoles

Le Maire précise qu'il convient de fixer les modalités de prise en charge ou remboursement des frais de missions et de déplacement du personnel communal.

- ◆ Les frais d'utilisation du véhicule personnel sont remboursés sur la base du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.
- ◆ Le remboursement des frais de transport en commun est pris en charge sur production de justificatifs de paiement. Pour les trajets en train, le remboursement se fait sur la base d'un billet SNCF de 2^{ème} classe.
- ◆ L'indemnité de repas est fixée à 15.25 € et l'indemnité d'hébergement est fixée à 45 € pour la Province et à 60 € pour Paris. Les nuitées sont prises en charge lors des déplacements à plus de 100 km de la commune de Lanslebourg Mont-Cenis.
- ◆ Les frais de péages d'autoroute et de stationnement payant, dûment justifiés, sont remboursés en cas d'utilisation d'un véhicule de service ou du véhicule personnel de l'agent.

Maison de santé pluridisciplinaire

Suite au rendu de l'étude, le conseil municipal de Lanslebourg s'était prononcé défavorablement sur le projet puisque les critères étaient relatifs à la superficie du terrain.

La dernière étude n'apporte pas d'éléments supplémentaires, malgré notre demande les parkings et les réseaux existants ainsi que l'arrivée des pistes par le pont n'ayant pas été pris en compte.

Une simulation exacte des coûts entre les 2 terrains aurait été bénéfique car les données n'étaient pas comparables. Les professionnels de santé avaient fait le choix du site de Lanslevillard.

Nous ne savons pas comment la liaison pistes/maison de santé sera réalisée et à quel coût.

Le conseil municipal n'est pas en mesure de se positionner.

Décision modificative n°1

Sur le budget général de la commune la décision modificative n° 1 est votée :

Dépenses	6811 : + 31.00 €	023 : - 31.00 €
Recettes	28042 : + 31.00 €	021 : - 31.00 €

Personnel communal

Pour permettre de réaliser les travaux en cours, il est décidé d'embaucher un adjoint technique saisonnier supplémentaire pendant 2 mois.

Convention de gestion Maison Franco Italienne

La convention de gestion entre la Comunità Montana Bassa Valle di Susa e Val Cenischia et la Commune de Lanslebourg Mont-Cenis, partenaires pour la gestion de la structure, est renouvelée régulièrement depuis 1996 et doit être reconduite pour la période 2011-2014.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Union Commerciale et Artisanale

Un accord est donné dans le cadre de la braderie pour la mise en place de banderoles (par les services techniques) et faire une animation dans la rue Saint Martin (fermeture de la circulation).

En ce qui concerne la réparation de la sono, la commune est d'accord pour participer, en complément des subventions possibles.

Etude action énergie-bois

Les mesures révèlent que les taux de pollution de l'air sont élevés aux périodes les plus critiques. L'ADEME souhaite qu'une enquête plus exhaustive soit réalisée au cours de l'été auprès des personnes utilisant le bois buche. Des scénarii de réduction des émissions seront proposés par l'ADEME.

Licence bar de la Douane

L'avis du Maire est demandé pour la vente de licence IV hors de la commune.

Agrandissement du Gymnase

Une étude a été réalisée sur la possibilité d'agrandir le gymnase. En optimisant la surface nous pourrions obtenir un terrain de 27 m X 15 m avec locaux annexes, vestiaires, douches, stockages et hall d'entrée de 150 m².

L'ensemble reviendrait à environ 700 000 € sans donner satisfaction pour la pratique du basket, hand, tennis dans le cadre d'entraînements de compétition.

Il est décidé de réfléchir à un autre emplacement car pour un équipement neuf le coût ne serait pas beaucoup plus élevé (900 000 €).

Retenue collinaire Grand Plan et Chemin d'accès

Où en sont les travaux ? Relancer la DDT, Maître d'œuvre.

Camping

Olivier GRAND demande à ce que des panneaux de signalisation soient mis en place aux entrées du village pour le stationnement des camping cars (Interdiction de 20 h à 7 h).

Dates conseil municipal

Peut-on les fixer plus à l'avance. La date est fixée en fonction de l'ordre du jour.